

Fonction publique

6 juillet 2010

Déclaration de Solidaires Fonction publique au Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat

Messieurs les Ministres,

Le progrès social a accompagné l'histoire de l'humanité. Contre le patronat et les gouvernements qui criaient à la ruine du pays, c'est ce progrès social qui a permis que les luttes abolissent les formes les plus violentes d'exploitation des travailleurs, supprime le travail des enfants, réduise le temps de travail sur la vie de différentes façons comme la diminution de la durée journalière puis hebdomadaire du travail à 40 puis 35 h, la création des congés payés, de la retraite à 65 puis 60 ans, des RTT, l'allongement des études...

Le passé prouve que le progrès social est possible. Mieux, cette réduction du temps de travail s'est accompagnée d'une très forte augmentation de la richesse par habitant. Cela a été rendu possible par les découvertes technologiques qui, lors du dernier siècle, ont (pour un salarié) multiplié la productivité horaire par 30, ce qui a, ainsi, permis de diminuer par 2 son temps de travail tout en multipliant par 15 sa production.

Ainsi, le même nombre d'actifs peut faire vivre un nombre croissant d'inactifs, tout en réduisant le temps de travail et en augmentant le niveau de vie. Ce progrès social doit continuer, le COR (Conseil d'Orientation des Retraites), prédit une poursuite de la croissance de la productivité horaire évaluée entre 1,5 et 1,8% par an, soit une légère baisse du rythme des 2 derniers siècles.

Retarder l'âge de départ en retraite, c'est interdire une vie meilleure aux salariés et futurs retraités .

L'espérance de vie n'est pas un phénomène nouveau, contrairement à ce que vous tentez de nous faire croire en affirmant que « le recul de l'âge de la retraite est inévitable puisque l'espérance de vie augmente » :

L'espérance de vie à la naissance augmente depuis au moins 1740 et a triplé en 250 ans, en passant de 25 ans à plus de 80 aujourd'hui. Elle augmente depuis plus de 2 siècles à raison de près d' 1 trimestre par an. **Quelle sera l'espérance de vie en 2050 ?** Les prédictions des différents experts ne montrent pas de rupture, mais une simple poursuite de l'augmentation de l'espérance de vie vécue depuis plus de 2 siècles. Elle ne peut que se ralentir à cause, à long terme des limites biologiques, et à court terme de la souffrance au travail, de l'utilisation de produits dangereux

Le « poids des retraités » est supportable, le « baby boom » n'est que passager, certes, le nombre de retraités va provisoirement augmenter avec l'arrivée à l'âge de la retraite des « baby-boomers » de l'après-guerre... jusqu'en 2035, mais ensuite il va diminuer.

L'espérance de vie « en bonne santé » (c'est-à-dire sans incapacité majeure) à 60 ans est d'une dizaine d'années, moins pour certains métiers connaissant la souffrance au travail, de nouvelles pathologies, des temps de transport importants dans de mauvaises conditions... **Comment travailler au-delà de 60 ans** quand il faut monter à un pylône, quand on est en 3 x 8, ou infirmière, ou dans une classe, ou dans un chantier en extérieur...

Reculer l'âge de départ en retraite ne fera pas travailler plus longtemps les seniors mis à la porte à moins de 59 ans. En un siècle, la productivité horaire a été multiplié par 30, le pouvoir d'achat par 15... et le temps de travail divisé par 2.

La solidarité entre les générations, cela veut dire que le salarié en activité paie la pension du retraité, et le salarié âgé laisse sa place au jeune en partant en retraite.

Retarder le départ à la retraite est donc une double aberration :

- **sociale** : elle contraint au travail quelqu'un qui souhaite partir et prive d'emploi quelqu'un qui souhaite y accéder, en le précipitant dans l'exclusion sociale.

- **économique** : elle crée des chômeurs supplémentaires. Reculer l'âge de la retraite déplace le problème des déficits sociaux de la caisse de retraite vers la caisse de chômage.

La spécificité des pensions des fonctionnaires d'Etat, réside dans le fait qu'elles sont inscrites au grand livre de la dette publique.

Si, sur ce point, il ne fait aucun doute que les pensions versées sont à mettre du côté des dépenses de l'Etat, n'oublions pas, que de l'autre côté, les recettes de l'Etat (qui permettent le versement de ces pensions) sont alimentées par, évidemment, les cotisations / pensions que versent les fonctionnaires eux-mêmes, et par les impôts, que versent les contribuables et donc aussi les fonctionnaires qui sont eux-mêmes des citoyens.

Avec la hausse des cotisations et le gel des salaires, c'est en fait une politique de baisse du pouvoir d'achat que vous menez. C'est un nouveau coup que vous portez aux fonctionnaire en plus de votre politique en matière d'emplois.

Depuis 1993, c'est sur la baisse des prestations que les gouvernements successifs ont agit. Dans le même temps, alors qu'ils ne cherchaient pas d'autres moyens de financement que les cotisations, ils ont accordé des exonérations au patronat et poursuivit une politique de l'emploi qui a favorisé le chômage de masse. Chômage qui descend le niveau des ressources de la Caisse d'assurance vieillesse. Le système demeure donc en déséquilibre, ce qui justifie, à vos yeux, une nouvelle réforme.

L'instauration du bouclier fiscal s'est traduite, pour les rentrées fiscales et donc pour le budget de l'Etat, par une perte chiffrée à environ 585 millions d'euros.

Alors, qui coûte cher à l'Etat : le fonctionnaire ou tout simplement la politique protectrice du gouvernement envers le patronat et les détenteurs de hauts revenus ?

Vous aviez pris plusieurs engagement dans le document d'orientation adressé avant le projet de loi :

Sauvegarder le système de retraite par répartition donc, pas de retraite par capitalisation, vous pouvez supprimer le RAFP pour le remplacer par un vrai système de retraite complémentaire.

Ne pas réduire les déficits en baissant les pensions des retraités d'aujourd'hui...et de demain : il faut donc supprimer le bouclier fiscal, intensifier la recherche de la fraude fiscale, taxer les revenus du capital et les grandes fortunes !

Ecarter toute solution qui baisserait le niveau de vie des Français ou augmenterait le chômage : ne modifiez pas le taux des cotisations pour les fonctionnaires, et mettez fin au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite !

Tenir compte de ceux qui ont une vie professionnelle plus difficile : alors tenez vraiment compte de la pénibilité aussi bien dans le privé que dans le public, abandonner toute idée de recul sur ce sujet et redonner aux infirmières leur droit, «troqué» contre une pseudo amélioration de carrière, de partir en retraite dès 55 ans !

Avec ce projet de loi, vous voulez faire payer votre crise à l'ensemble des salariés, aux fonctionnaires particulièrement.

Ainsi et avec encore des dizaines de suppressions de poste, vous annoncez le gel des salaires ce qui (avec la hausse des cotisations) reviendra de fait à une baisse de ceux-ci. Mais pour vous, ce n'est pas suffisant, alors, vous portez en plus, d'autre coup aux mères de trois enfants et en alignant le minimum garanti par le bas.

Vous appliquez, de fait, la même politique que d'autres pays européens : une politique de rigueur , une politique de classe, généreuse uniquement pour une minorité de puissants.

Votre pouvoir de communication n'y changera rien.

Il y a des sacrifices que le peuple (je sais que ce mot est désuet pour votre politique de communication) est capable de faire, pour ne pas laisser encore plus d'acquis sociaux tomber sur le champ de bataille de la lutte des classes !

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, le retrait de votre projet de loi. Nous n'avons pas besoin d'entendre à nouveau vos explications, le projet nous le connaissons par cœur. Nous vous demandons de passer directement au vote et vous le devinez, comme l'ensemble de la population de ce pays, nous exprimerons notre opposition.